

20 février 2018

FONDATION
PIERRE ELLIOTT
TRUDEAU
FOUNDATION



Les Cinq astuces de Catalina pour faciliter vos remboursements de frais

Imaginez-vous au sommet de votre année académique, par exemple lors d'un forum international de renom. Vous venez de faire une présentation ou d'animer un panel, et vous allez maintenant célébrer votre succès avec un dîner dans ce petit restaurant recommandé par votre mentor ou vos camarades de cohorte. L'addition atterrit sur la table – vous la gardez pour vos dossiers, bien sûr. Le lendemain matin ou dans trois mois, vous voudrez peut-être faire une demande de remboursement de frais à la Fondation. Pourrez-vous rendre le processus de remboursement aussi agréable que l'a été ce dîner ?

Voici cinq astuces pour faire en sorte que le processus de réclamation de la Fondation vous soit aussi facile et serein que possible.

Astuce 1 – Toujours se référer aux directives et instructions de la Fondation.

« Je sais que cela va de soi, mais se référer [aux directives et aux instructions](#) fournies est vraiment la meilleure façon d'assurer un processus rapide et facile de remboursement des dépenses, » a affirmé [Catalina Chew](#), adjointe administrative pour les programmes de la Fondation. La première astuce est facile à adopter : lisez attentivement les politiques et directives de la Fondation sur votre [Portail](#) avant de faire votre réclamation. C'est la meilleure façon de commencer du bon pied.

Lire les directives et instructions répondra également à la plupart de vos questions. Vous vous ne savez pas comment procéder pour cette fois où vous avez perdu votre carte d'hôtel en Serbie et que vous avez dû payer un supplément ? Le processus de remboursement ne serait-il pas plus facile si vous saviez qu'il s'agissait d'une dépense en « faux frais » et que vous devriez vous référer aux [taux du Conseil national mixte](#) ? "Croyez-moi, ce le serait", a affirmé Catalina. Et le processus de remboursement des dépenses serait plus facile encore pour tous si les membres de la communauté accordaient plus d'attention aux dépenses maximales par catégorie, a-t-elle ajouté.

Astuce 2 – Respecter le délai de trois mois.

La deuxième astuce à adopter est de garder à l'esprit que les demandes de remboursement à la Fondation doivent être envoyées sous un délai de trois mois. Aucune dépense ne sera remboursée après ce délai, donc prenez bien le temps de rassembler vos documents et de les envoyer en temps voulu. Aussi, gardez à l'esprit que la Fondation doit s'organiser autour de la fin de son année financière, fixée au 31 août. Prenez donc soin de nous soumettre vos derniers comptes de dépense pour les dépenses déjà engagées au plus tard le 31 juillet. Pour les dépenses du mois d'août, veuillez soumettre vos demandes durant les deux premières semaines du mois de septembre.

Astuce 3 – Respecter les allocations quotidiennes pour votre région.

Le troisième conseil de Catalina est de respecter les allocations quotidiennes de la Fondation. « Les allocations quotidiennes ne posent aucun problème, tant que vous considérez quelle politique d'allocations s'applique à votre cas en fonction de votre destination de voyage. » Lorsque vous voyagez aux États-Unis et au Canada, la Fondation exige que vous consultiez [l'annexe B sur les allocations quotidiennes](#). Cependant, il se pourrait que vos études et vos voyages vous emmènent au-delà des États-Unis et du Canada. Dans ces cas-là, et pour les voyages de plus de 30 jours, les montants dont vous pouvez demander le remboursement sont sujets aux politiques du [Conseil national mixte](#) de la fonction publique du Canada.

Astuce 4 – Faites bien attention au taux de change.

Lorsque vous faites une demande de remboursement pour des dépenses en devises étrangères, il est important de tenir compte des taux de change en vigueur au moment de la dépense. La quatrième astuce consiste donc à insérer la bonne date et le bon montant de la dépense dans le [convertisseur de devises](#) de la Banque du Canada pour en obtenir la valeur exacte en dollars canadiens au moment de l'achat. Il est également très important que vous imprimiez ou capturiiez l'écran du convertisseur de devises avec la valeur exacte et le taux de change, et que vous joigniez le document PDF résultant à votre demande de remboursement de frais. Si la devise que vous recherchez n'apparaît pas dans le convertisseur de devises de la Banque du Canada, veuillez utiliser le [convertisseur de devises Oanda](#).

« Une demande de remboursement, aussi longue soit-elle, est beaucoup plus facile à traiter si tous les taux de change et les valeurs sont corrects, avec des copies du convertisseur de devises de la Banque du Canada, » a confirmé Catalina.

Astuce 5 – Accrochez-vous à votre carte d'embarquement.

Enfin, veuillez s'il vous plaît adopter un état d'esprit aussi minimaliste qu'holistique lorsque vous déposez des demandes de remboursement de frais. "Scannez et envoyez les documents, tous les documents, et rien d'autre que les documents requis", a souligné Catalina. Plus important encore, votre carte d'embarquement est l'un des documents requis pour le remboursement des frais de voyage. La dernière astuce de Catalina est de vous accrocher à ce petit bout de papier comme si votre processus de remboursement des dépenses en dépendait – parce qu'au bout du compte, il en dépend ! En cas de perte, veuillez nous [demander](#) un formulaire de déclaration de perte de carte d'embarquement.

Pour toute information complémentaire sur les demandes de remboursement à la Fondation, veuillez consulter [ce document](#).